

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
21/03/2025	31/03/2025	En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 26 mars à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BRIAND Henri, LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, BERTAUX Delphine

ABSENTS : Néant

POUVOIR : BRIAND Henri donne pouvoir à Albert Isambard, LANDAIS Fabienne donne pouvoir à Rémy Goron, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à François Duret, BERTAUX Delphine donne pouvoir à Xavier Saint-Mleux

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°01-03-2025 Approbation des comptes financiers uniques 2025 des budgets municipaux

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les CFU 2025 de la commune de Bazouges la Pérouse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M.le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de « Mme Nathalie Bondiguel » ;

Considérant les CFU présentés et résumés comme suit par le président de séance :

I Le budget principal

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 3 212 324,69€ en recettes et 2 434 597,33€ en dépenses.

En fonctionnement, les recettes réalisées s'établissent à 2 257 592,87€ en recettes et 1 734 914,73€ en dépenses et dégage un résultat excédentaire de la section de 522 678,14€

Les réalisations de la section de d'investissement atteignent 954 731,82€ en recettes 699 682,60€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 255 049,22€.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 658 056,41	1 705 056,00	3 363 112,41
	Recettes réalisées (1)	B	954 731,82	2 257 592,87	3 212 324,69
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 641 821,31	1 705 056,00	3 346 877,31
	Dépenses réalisées (1)	E	699 682,60	1 734 914,73	2 434 597,33
	Restes à réaliser	F	801 979,87	0,00	801 979,87
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	255 049,22	522 678,14	777 727,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-16 235,10	0,00	-16 235,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	238 814,12	522 678,14	761 492,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-801 979,87	0,00	-801 979,87
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-563 165,75	522 678,14	-40 487,61

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-16 235,10€) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 801 979,87€, le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de 40 487,61€.

II Le budget Espace Tuffin

L'exécution du budget Espace Tuffin est arrêtée à la somme de 10 701,28€ en recettes et 11 664,93 € en dépenses.

En fonctionnement, les recettes réalisées s'établissent à 10 701,28€ en recettes et 2 464,93€ en dépenses et dégage un résultat excédentaire de la section de 8 236,35€

Les réalisations de la section de d'investissement atteignent 0.00€ en recettes 9 200,00€ en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 9 200€.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	11 032,12	11 032,12
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	10 701,28	10 701,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	49 347,20	55 535,41	104 882,61
	Dépenses réalisées (1)	E	9 200,00	2 464,93	11 664,93
	Restes à réaliser	F	6 000,00	0,00	6 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-9 200,00	8 236,35	-963,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	49 347,20	44 503,29	93 850,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	40 147,20	52 739,64	92 886,84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-6 000,00	0,00	-6 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	34 147,20	52 739,64	86 886,84

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 93 850,49 €) et des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 6 000€, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 86 886,84€.

III Le budget Zone Artisanale

L'exécution du budget Zone Artisanale est arrêtée à la somme de 91 166,46€ en recettes et 70 911,28€ en dépenses.

En fonctionnement, les recettes réalisées s'établissent à 38 265,98€ en recettes et 63 353,45€ en dépenses et dégage un résultat déficitaire de la section de 25 087,47€

Les réalisations de la section de d'investissement atteignent 52 900,48€ en recettes 7 557,83€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 45 342,65€.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 460,81	38 268,48	98 729,29
	Recettes réalisées (1)	B	52 900,48	38 265,98	91 166,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 560,33	63 410,48	70 970,81
	Dépenses réalisées (1)	E	7 557,83	63 353,45	70 911,28
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	45 342,65	-25 087,47	20 255,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-52 900,48	25 142,00	-27 758,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-7 557,83	54,53	-7 503,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-7 557,83	54,53	-7 503,30

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-27 758,48€) et l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de -7 503,30€.

IV Le budget Le Grand Verger

L'exécution du budget Le Grand Verger est arrêtée à la somme de 186 086,65€ en recettes et 198 226,95€ en dépenses.

En fonctionnement, les recettes réalisées s'établissent à 99 113,45€ en recettes et 99 113,50€ en dépenses et dégage un résultat déficitaire de la section de 0.05€

Les réalisations de la section de d'investissement atteignent 86 973,20€ en recettes 99 113,45€ en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 12 140,25€.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	573 676,40	486 703,20	1 060 379,60
	Recettes réalisées (1)	B	86 973,20	99 113,45	186 086,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	486 703,20	486 977,20	973 680,40
	Dépenses réalisées (1)	E	99 113,45	99 113,50	198 226,95
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-12 140,25	-0,05	-12 140,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-86 973,20	76 078,20	-10 895,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-99 113,45	76 078,15	-23 035,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-99 113,45	76 078,15	-23 035,30

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-10 895,00€) et l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de - 23 035,30€.

V Le budget Assainissement

L'exécution du budget Assainissement est arrêtée à la somme de 110 282,69€ en recettes et 97 991,20€ en dépenses.

En exploitation, les recettes réalisées s'établissent à 71 669,20€ en recettes et 48 428,19€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 23 241,01€

Les réalisations de la section de d'investissement atteignent 38 613,49€ en recettes 49 563,01€ en dépenses et dégagent un résultat déficitaire de la section de 10 949,52€.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	158 973,10	65 819,00	224 792,10
	Recettes réalisées (1)	B	38 613,49	71 669,20	110 282,69
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	205 729,93	155 020,96	360 750,89
	Dépenses réalisées (1)	E	49 563,01	48 428,19	97 991,20
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-10 949,52	23 241,01	12 291,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	46 756,83	89 201,96	135 958,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	35 807,31	112 442,97	148 250,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	35 807,31	112 442,97	148 250,28

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 135 958,79€) et de l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 148 250,28€.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 035-213500192-20250326-01_03_2025V2-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Approuve les CFU 2025 de la commune de Bazouges la Pérouse

Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 035-213500192-20250326-01_03_2025V2-DE